



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique
et de la Formation des Cadres



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

**COMITE MIXTE PERMANENT TUNISO-MAROCAIN
POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA TECHNOLOGIE**

APPEL A PROPOSITIONS 2016

08 Mars 2016

Conformément à l'accord Tuniso-Marocain de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, signé le 15 juin 2012, et au programme d'application relatif à la recherche scientifique et technologique, signé le 30 mai 2014 ainsi qu'à l'accord signé dans le cadre du comité mixte Tuniso-Marocain dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique signé le 11 juillet 2015, le Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC) et le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ont convenu de lancer le présent appel à propositions auprès des communautés scientifiques nationales. Le MESRSFC en a confiée la gestion au CNRST pour la partie marocaine.

Ce programme commun vise à soutenir la recherche scientifique dans les deux pays à travers des projets conjoints de recherche permettant essentiellement la formation par et à la recherche au profit des doctorants et la mobilité des enseignants chercheurs entre les universités marocaines et tunisiennes.

1. Thématiques prioritaires

Cet appel à propositions porte sur les thématiques suivantes :

- **Sciences Humaines et Sociales : Changements et défis sociétaux actuels et futurs,**
- **Santé,**
- **Agriculture et sécurité alimentaire,**
- **Ressources en eau,**
- **Environnement et changements climatiques**
- **Energies renouvelables**
- **Valorisation des ressources naturelles,**
- **Technologies de l'information et de la communication.**

2. Conditions de soumission

2.1 Equipes concernées/participants

Le présent appel à propositions est destiné aux équipes de recherche relevant des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur publics et travaillant sur les thématiques susmentionnées.

Il y a lieu de noter que les établissements marocains d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités dont les projets seront retenus doivent prendre en charge les frais de transport de leurs chercheurs se rendant en Tunisie et les frais de séjour des chercheurs Tunisiens se rendant au Maroc. A cet effet, ces établissements devront ajouter au formulaire de présentation et d'élaboration du projet une lettre d'engagement à ce sujet dûment signée. (Ci-joint, lettre d'engagement).

2.2 Projets

Les propositions de projets conjoints de recherche doivent remplir les conditions suivantes:

- Impliquer au moins une équipe tunisienne et une équipe marocaine ;
- Faire l'objet de deux thèses de doctorat, une au Maroc et une en Tunisie ;
- Couvrir au moins un des domaines prioritaires de recherche susmentionnés ;

NB : Une attention particulière sera réservée aux projets :

- impliquant des doctorants préparant des thèses en co-direction,
- impliquant des partenaires socio-économiques,
- ayant un caractère pluridisciplinaire,
- portés par un réseau constitué d'au moins deux équipes tunisiennes et deux équipes marocaines.

2.3 Moyens alloués

Tout projet retenu bénéficiera chaque année des moyens suivants :

- Moyens accordés par la Tunisie couvrant les frais de :
 - transport des chercheurs tunisiens vers le Maroc,
 - séjour d'un enseignant chercheur marocain en Tunisie (per diem de 7 jours à hauteur de 120D/jour),
 - bourse de stage d'un mois en Tunisie au profit d'un doctorant marocain (à hauteur de 600D/mois),
- Moyens accordés par le Maroc couvrant les frais de :
 - billets d'avion des chercheurs marocains vers la Tunisie,
 - séjour d'un enseignant chercheur tunisien au Maroc (per diem de 7 jours à hauteur de 750 DH/jour),
 - bourse de stage d'un mois au Maroc au profit d'un doctorant tunisien (à hauteur de 4000DH/mois).

3. Critères d'éligibilité

La proposition de projet doit être déposée par chacun des partenaires, marocain et tunisien, auprès des instances de tutelle de son pays et de manière identique quant au contenu scientifique, à la composition des équipes et aux moyens demandés.

Chaque dossier de candidature doit être présenté selon le formulaire ci-joint.

Le non-respect des conditions susmentionnées ou du délai de soumission entraîne automatiquement le rejet de la proposition du projet.

4. Sélection des propositions de projets

Chaque proposition est évaluée par des experts de chacune des deux parties, et ce, compte tenu des critères suivants :

- l'intérêt majeur de la thématique pour les deux pays et sa plus-value
- l'originalité du thème de recherche proposé,
- la qualité scientifique du projet, les objectifs et la méthodologie
- l'excellence des équipes intervenantes et leur complémentarité,
- l'efficacité et l'intérêt des mobilités
- les retombées scientifiques et socio-économiques prévisibles du projet,
- les perspectives de la coopération entre les équipes impliquées en termes de formation et développement du partenariat entre les équipes,
- l'équilibre du transfert de compétences au bénéfice de chaque pays

5. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés

- **La durée d'un projet** est de **3 ans**.

- La **reconduction** pour la 2ème et 3ème année est conditionnée par une **consommation** optimale des crédits alloués et par la remise obligatoire d'un **bilan annuel d'activités** par les coordonnateurs marocain et tunisien du projet.
- **Toutes publications parues dans le cadre de ce programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales ...) **devront explicitement mentionner le soutien du MESRSFC et du MESRS.**
- Les modalités de gestion sont présentées dans le manuel « Modalités d'utilisation des moyens accordés » envoyé aux chefs de projets **retenus** lors de la notification des moyens alloués.

6. Calendrier et modalités pratiques de candidature

Le formulaire de présentation de projet est téléchargeable à partir des sites Web du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) (<http://www.cnrst.ma>), du Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC) (<http://www.enssup.gov.ma/> et <http://www.pin.edunet.ma>), et du Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) (www.mes.tn).

Les dossiers de candidature doivent être déposés en deux exemplaires par les chefs de projets au plus tard le **29 avril 2016** à la fois :

- Au **Service de Coopération du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique**, Angle Allal Al Fassi et Avenue des FAR, Hay Ryad, BP. 8027, 10102 Rabat, Maroc Rabat 8027 Maroc en version papier et par courrier électronique (**en un seul fichier en format PDF** qui porte les noms des coresponsables du projet) à l'adresse suivante : apmatu@cnrst.ma
- à la **Direction Générale de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled Haffouz - 1030 Tunis**, en deux versions:
 - Un dossier complet sur CD-ROM constitué d'un seul fichier au format PDF
 - Un dossier revêtu des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées. Une copie du dossier doit être envoyée, dans les délais, en un seul fichier au format PDF par courrier électronique à l'adresse suivante: tunisie.coop.univ@gmail.com

Les propositions, non formulées selon le modèle de formulaire indiqué ci-dessus ou parvenues d'un seul côté ou hors délais, ne seront pas prises en considération

Les résultats de l'évaluation des projets seront publiés **courant juillet 2016**.

Contacts pour le programme:

* En Tunisie :

Madame GAMMOUDI Dhouha

S/Directrice des programmes de partenariat scientifique euro-méditerranéen et multilatéral ;

Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51;

E-mail : tunisie.coop.univ@gmail.com

* Au Maroc :

Professeur Salwa BENNANI

Responsable de la Coopération au CNRST,

Tél : 00 212 537 56 98 20, Fax : 00 212 537 56 98 21

E-mail : apmatu@cnrst.ma

Mr Slimane MEHDAD

Chef de la Division de Promotion et de Suivi de la Recherche

Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres

Tél. : 00 212 5 37 21 76 44/49 ; Fax: 00 212 5 37 21 76 70/50 ;

E-mails: drsinnov@gmail.com et slimanemehdad@gmail.com